

Vote majoritaire à un tour et vote pondéré au Parlement

Conserver le système de vote actuel pour les élections générales où chaque circonscription a un candidat qui recueillerait le plus grand nombre de votes et deviendrait ainsi le député pour cette circonscription. Le parti comptant le plus grand nombre de sièges formerait le gouvernement. Aucun changement ici. (Les économies : importantes)

Au Parlement, le décompte total des votes pour chaque parti à la suite de l'élection générale (incluant les votes exprimés à l'égard des candidats perdants) serait distribué de manière égale parmi l'ensemble des députés de ce parti aux fins du vote sur les questions de l'heure. Chaque membre aurait un vote pondéré qui, une fois cumulé au sein des lignes partisans, représenterait le décompte total des votes pour chaque parti. Ainsi, si un vote se tenait au Parlement, le vote de presque tous les électeurs compterait et il y aurait une réelle représentation proportionnelle. [C'est très similaire aux réunions d'actionnaires où des votes par procuration sont recueillis et exercés.] Les candidats qui n'ont pas gagné dans leur circonscription et qui n'étaient pas affiliés à un parti qui avait au moins un député élu perdraient complètement les votes exprimés à leur égard. (Coût : négligeable)

Dans les comités multipartites, chaque parti membre du comité bénéficierait du poids de l'ensemble des votes exprimés à l'égard de leurs parties respectives lors de l'élection générale.

Reg Francoeur
Edwards (Ont.)